



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-13/DCSE/BPE/E du 4 juin 2021 est prescrite pendant 31 jours consécutifs, du **jeudi 1^{er} juillet à 10h00 au samedi 31 juillet 2021 à 12h00**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GL Appontement, domicilié 14, rue de Servolles – 77 114 – HERME, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, pour le projet de création d'un poste de chargement et déchargement sur la Seine à Marolles-sur-Seine .

Le périmètre de l'enquête publique comprend la commune de Marolles-sur-Seine.

Le projet est concerné par la procédure d'autorisation IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) et relève des rubriques 2.1.5.0, 3.1.5.0, 3.2.2.0 (D) de la nomenclature IOTA soumis à autorisation (A) ou à déclaration (D) en application des articles L.214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

Les pièces du dossier de l'enquête publique, comprenant notamment l'avis délibéré de la MRAe, seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :**

- **en mairie de Marolles-sur-Seine**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
- **sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne** à l'adresse suivante :
www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, **le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête en version « papier »** ouverts **en mairie de Marolles-sur-Seine** aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **sur le registre dématérialisé accessible :**
 - à la **mairie de Marolles-sur-Seine**, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
 - **sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne** à l'adresse suivante :
www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante:
chargementetdechagementmarollessurseine-glappontement@enquetepublique.net

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également adressées directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Marolles-sur-Seine – Place Charles de Gaulle – 77 130 Marolles-sur-Seine – Objet : EP poste de chargement et déchargement sur la Seine). Elles seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur, Madame Nicole SOILLY, Cadre supérieur de la Poste à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et heures suivants :

- **Mairie de Marolles-sur-Seine** (77 130), sise Place Charles de Gaulle
 - lundi 12 juillet 2021 de 14h00 à 17h00
 - mardi 20 juillet 2021 de 14h00 à 17h00
 - mercredi 28 juillet de 9h00 à 12h00
 - samedi 31 juillet de 9h00 à 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société GL Appontement (interlocuteur : M. Gilbert LUTTRINGER – Tél : 06 75 19 95 13 – Mail : gl-concept@wanadoo.fr)

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la mairie de Marolles-sur-Seine-, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.